



Pour l'Union européenne, la lutte contre l'abandon scolaire précoce est devenu une priorité, inscrite dans les cinq grands objectifs de la stratégie de croissance « Europe 2020 ». A l'horizon 2020, l'Union européenne souhaite réduire à moins de 10% le taux d'abandon scolaire précoce qui est actuellement de 14,5%. Dans ce contexte,

la pratique du redoublement a fait l'objet de plusieurs recherches, dont l'étude d'Eurydice.

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), la question du redoublement scolaire s'invite régulièrement dans les débats, notamment lors de la rentrée scolaire ou lors de la publication des données PISA. Le sujet met aux prises partisans et opposants du système en cours.

Précisons que :

- le taux de redoublants en FWB est le des plus élevé d'Europe et de l'ensemble des pays/régions examinés par Pisa ;
- la pratique est coûteuse pour le budget de l'enseignement. Selon l'étude Pisa 2009, en Espagne et aux Pays-Bas, ce coût représente 10 % au moins des dépenses annuelles de l'enseignement obligatoire. Les Indicateurs de l'enseignement 2012 chiffrent le coût annuel pour la FWB à 5,8 millions € pour l'enseignement maternel ordinaire, 49,6 millions € dans le primaire et à 372,3 millions € dans le secondaire (hors CÉFA), soit 11,5 % du budget strictement consacré à ces niveaux d'enseignement.

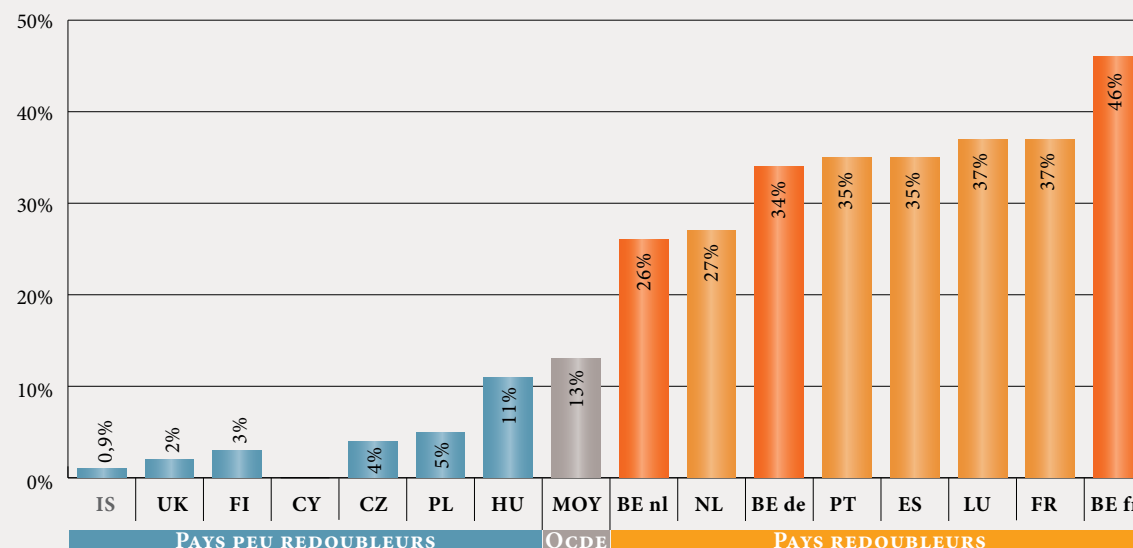
Tour d'horizon des pratiques en Europe, sur base de l'étude Eurydice.

Les données de l'enquête PISA 2009 ont mis en évidence que des pays comme la Slovénie, le Royaume-Uni, l'Islande et la Finlande ont de faibles taux de redoublement (moins de 3 %), tandis que d'autres pays comme la Belgique et surtout la Fédéra-

tion Wallonie Bruxelles (46%), l'Espagne, la France, le Luxembourg et le Portugal révèlent des taux de redoublement élevés (plus de 30 %).

En dressant une analyse comparative des systèmes

GRAPH. 1 : % D'ÉLÈVES DE 15 ANS INDIQUANT AVOIR REDOUBLÉ AU MOINS UNE FOIS DURANT LEUR SCOLARITÉ - (PISA 2009)<sup>1</sup>



et réglementations et des taux de redoublement officiels des pays faisant partie d'Eurostat (voir encadré), Eurydice constate également ces grandes variabilités, mais ces taux semblent varier quasi indépendamment des réglementations en vigueur. L'étude note par contre une grande convergence des arguments en faveur ou en défaveur du redoublement. L'aspect culturel du redoublement semble d'emblée posé. Une observation plus fine des statistiques permettra d'affiner cette hypothèse.

Là où le redoublement scolaire est répandu, la croyance dans les bénéfices du redoublement comme moyen de remédiation aux difficultés scolaires reste prédominante, tant parmi les parents qu'au sein de la communauté éducative. Il s'agit, dans leurs chefs, de garantir aux élèves d'une même classe un niveau le plus homogène possible, d'encourager l'effort, d'éviter de brader les diplômés ou d'opérer un nivellement par le bas.

Les opposants au redoublement avancent de nombreux arguments, nourris par une littérature scientifique de plus en plus univoque à cet égard : arguments psychologiques (honte, stigmatisation, préjugés,...), économiques (coût important du redoublement pour les parents et pour la société), pédagogiques (il n'aurait pas d'effet correcteur et favoriserait le décrochage scolaire), sociologiques (le redoublement est socialement injuste et les décisions restent trop subjectives), ...

Certains enfin avancent des arguments plus pragmatiques : si l'on veut éviter le redoublement, il faudrait mettre en place des mesures alternatives permettant d'accompagner individuellement

chaque enfant en difficulté. Faute de budget, le redoublement serait l'alternative la plus adéquate. De manière générale, on remarque que le redoublement continue à questionner experts, décideurs politiques, communautés éducatives et parents.

### DES POLITIQUES DE REDOUBLEMENT QUI DIVERGENT

Eurydice montre que seule une minorité de pays privilégie la progression automatique (pas de redoublement) : l'Islande, la Norvège, la Bulgarie et le Liechtenstein. Ajoutons le Royaume-Uni, où la progression automatique prévaut même s'il n'y a pas de réglementations spécifiques concernant le redoublement scolaire.

Le redoublement scolaire est donc possible dans la plupart des pays européens, bien que souvent limité par des réglementations de base assez similaires. Par contre, les taux et la pratique du redoublement peuvent varier considérablement.

Les pays affichant un taux de redoublement quasi nul ou très faible sont les pays scandinaves ainsi que plusieurs pays d'Europe centrale. A l'autre opposé, avec un taux de 46% d'élèves de 15 ans disant avoir redoublé au moins une fois (Pisa 2009), la FWB se situe au niveau le plus élevé. Cette observation est un premier indice tendant à montrer que le redoublement s'explique aussi et avant tout par d'autres facteurs, sur lesquels nous reviendrons.

Dans un objectif de présenter les grandes tendances qui se dégagent d'Eurydice et de mieux

mettre en évidence les éventuelles corrélations entre systèmes et taux de redoublement, nous avons opté pour une sélection de pays relativement 'représentatifs' de l'ensemble des situations observées. Nous avons ainsi retenu<sup>1</sup> :

- **PAYS PRIVILÉGIANT LA PROGRESSION AUTOMATIQUE** : le Royaume-Uni (UK) et l'Islande (IS)
- **PAYS PRÉSENTANT DES FAIBLES TAUX DE REDOUBLEMENT** : Finlande (FI) ; République tchèque (CZ), Pologne (PL), Hongrie (HU) et Chypre (CY).
- **PAYS PRÉSENTANT DES TAUX DE REDOUBLEMENT ÉLEVÉS** : France (FR), Luxembourg (LU), Espagne (ES), Portugal (PT), Pays-Bas (NL) et les trois Communautés belges : La Fédération Wallonie-Bruxelles ou Belgique francophone (BE fr), la Communauté flamande ou Belgique néerlandophone (BE nl) et la Communauté germanophone ou Belgique germanophone (BE de).

### L'entrée en primaire

Actuellement, tous les pays proposent une scolarisation pré-primaire, l'école maternelle, même si généralement, le début de la scolarité obligatoire coïncide avec le début de l'enseignement primaire. Seuls quelques pays font commencer la scolarité obligatoire au pré-primaire, c'est le cas de Chypre, la Hongrie, la Pologne ou encore du Grand duché de Luxembourg.

Rappelons qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, depuis quelques années, la question de rendre l'école obligatoire dès 5 ans revient régulièrement sur le devant de la scène. Les arguments en faveur

(1) Un tableau reprenant les pays et les sigles correspondants se trouve en page 16.

de cette mesure seraient de scolariser les élèves dès la 3e maternelle pour lutter contre l'échec scolaire et favoriser l'intégration sociale avant l'entame du cursus scolaire primaire.

### CRITÈRES POUR ENTRER EN PRIMAIRE

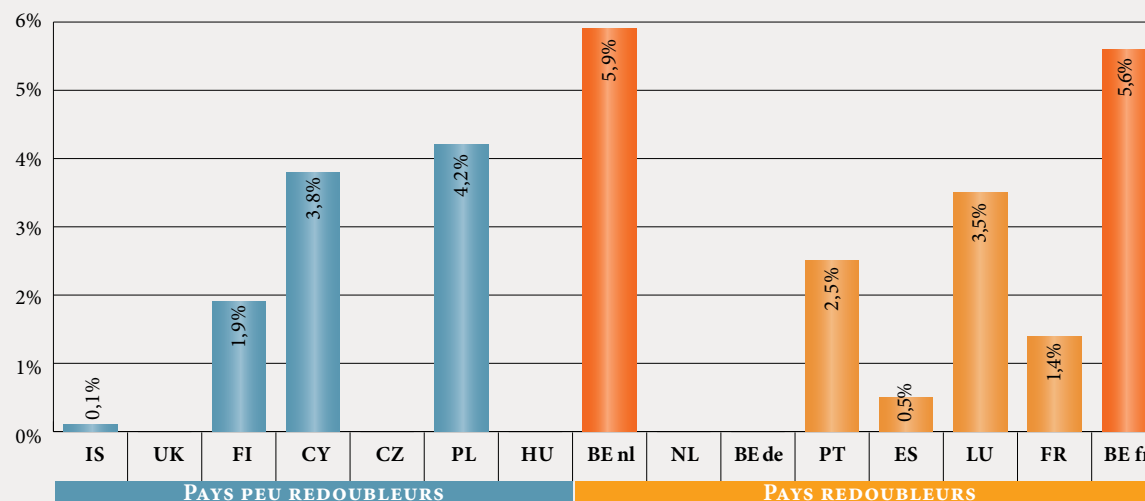
Presque tous les pays ont adopté 6 ans comme âge officiel pour l'entrée en primaire. La Finlande et la Pologne ont décrété 7 ans et l'Irlande du Nord a décrété 4 ans.

**L'ÂGE.** Dans de nombreux pays (UK, ES, FR, NL, PT, BE), l'âge requis est le seul critère d'admission en première année primaire. En Finlande, en Pologne, tout comme en Fédération Wallonie-Bruxelles, les parents peuvent néanmoins

GRAPH. 2 : CRITÈRES D'ADMISSION EN PREMIÈRE PRIMAIRE EN 2009/2010 - % D'ÉLÈVES EN ÂGE DE DÉBUTER LEUR SCOLARITÉ PRIMAIRE OBLIGATOIRE INSCRITS AU NIVEAU PRÉ-PRIMAIRE EN 2007/2008 - EURYDICE

|  |  | PAYS PEU REDOUBLEURS     |                          |                                     |                          |                          |                                     | PAYS REDOUBLEURS         |                          |                          |                          |                          |                          |                                     |                          |                          |
|--|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|  |  | IS                       | UK                       | FI                                  | CY                       | CZ                       | PL                                  | HU                       | BE nl                    | NL                       | BE de                    | PT                       | ES                       | LU                                  | FR                       | BE fr                    |
| Âge du début de la scolarité obligatoire |  | 6                        | 5                        | 7                                   | 4,5                      | 6                        | 6                                   | 5                        | 6                        | 5                        | 6                        | 6                        | 6                        | 7                                   | 6                        | 6                        |
| Admission                                | <input type="checkbox"/> Uniquement l'âge officiel /<br><input checked="" type="checkbox"/> L'âge officiel avec report uniquement à la demande des parents |                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                          |                          | <input checked="" type="checkbox"/> |                          |                          | <input type="checkbox"/> |                          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | Niveau de développement/maturité/préparation   | <input type="checkbox"/> |                          |                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |                          | <input type="checkbox"/> |                          |                          |                                     |                          | <input type="checkbox"/> |
|  | Progrès d'apprentissage  |                          |                          |                                     |                          |                          |                                     |                          |                          |                          |                          |                          |                          | <input checked="" type="checkbox"/> |                          |                          |

Report d'admission uniquement à la demande des parents



demander le report de l'entrée de leur enfant en première année primaire. En BE fr, la pratique montre que le report se fait, le plus souvent, sur les conseils, reposant sur les critères mentionnés ci-dessous, des équipes éducatives et des CPMS.

**LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT.** Dans tous les autres pays / régions (y compris en Communauté flamande), les autorités éducatives ajoutent à l'âge d'autres critères. Ils reposent sur l'idée qu'un enfant doit posséder un certain niveau de développement, de maturité ou de préparation pour débiter sa scolarité primaire. La notion de développement est prise en compte soit en considérant le développement de l'enfant dans sa globalité (Islande), soit en précisant ses multiples et diverses dimensions : physique, mentale, psychologique et sociale.

En Communauté flamande, depuis l'année scolaire 2010/2011, pour être admis en primaire, l'enfant doit avoir suffisamment fréquenté l'école maternelle néerlandophone. Si ce n'est pas le cas, un test linguistique sera exigé.

Une minorité de pays proposent des classes de transition pour accueillir les enfants qui ne sont pas admis en primaire.

Comme le montre le graph. 2, dans les pays où seul, stricto sensu, l'âge requis au cours de l'année civile est pris en compte, le pourcentage d'élèves «en retard» à l'entrée au primaire est très bas (égal ou inférieur à 2,5%). Il s'agit de l'Espagne, la France, la Finlande et le Portugal. Le taux de la Pologne est néanmoins légèrement plus élevé (4 %), mais dans ce pays, les parents peuvent de-

mander le report d'entrée à l'année suivante pour leurs enfants.

Dans les pays prenant en considération ou pratiquant d'autres critères que l'âge, les taux de maintien au pré-primaire sont généralement plus élevés, bien que restant inférieurs à 6% (Chypre, Luxembourg, Communautés française et flamande).

On retiendra donc que le retard scolaire peut débiter dès l'admission au primaire dans les pays où des critères de maturité sont pris en compte. Nous remarquons toutefois que le retard à ce stade de la scolarité ne préfigure pas toujours le retard qui va s'installer en primaire, même si, en Fédération Wallonie Bruxelles, généralement, les élèves qui entament avec un retard la première primaire réussissent moins bien que les autres.

### En primaire

Tout comme les critères d'admission en primaire, les critères de redoublement et de progression diffèrent d'un pays à l'autre.

#### PROGRESSION AUTOMATIQUE.

Deux pays ont inscrit la progression automatique sans autre règle, pour toute la scolarité obligatoire, il s'agit de la Norvège pour laquelle on ne constate aucun retard scolaire et de l'Islande, dans laquelle l'enseignement obligatoire forme une structure unique que l'on fréquente de 6 à 16 ans et où Eurydice constate un taux très faible de retard. La Bulgarie et le Liechtenstein appliquent également la

progression automatique mais uniquement pour l'enseignement primaire.

**RESTRICTION À L'AUTOMATICITÉ.** Certains pays instaurent des principes ayant un effet quasi similaire à la progression automatique. C'est le cas de l'Angleterre dont la réglementation indique que les enfants doivent être placés dans un groupe d'âge correspondant au leur, sauf cas exceptionnel.

#### REDOUBLEMENT POSSIBLE

Les autres pays autorisent le redoublement bien qu'en général, ils le limitent par diverses réglementations.

**PROGRESSION SEMI-AUTOMATIQUE.** Un groupe de pays, afin d'éviter un redoublement précoce, l'interdit pendant les premières années primaires. Il en va ainsi de la première année primaire au Portugal et en Hongrie, le système hongrois permettant toutefois certaines exceptions, et des trois premières années primaires en Pologne.

**REDOUBLEMENT PERMIS ET LIMITÉ.** Le dernier groupe de pays, l'autorise, tout en limitant le nombre de redoublements autorisés. Les élèves ne peuvent redoubler qu'une seule fois durant toute leur scolarité primaire en Tchéquie, en Espagne, en France, à Chypre ou encore en FWB. Cependant, pour cette dernière, un élève peut, dans certaines conditions, être autorisé à redoubler une seconde année. D'autres réglementations, avec des modalités différentes, autorisent deux redoublements pour tout le primaire, comme au Luxembourg, dans les Communautés germanophones et flamandes.

GRAPH. 3 : CRITÈRES DE REDOUBLEMENT AU NIVEAU PRIMAIRE (2009/2010)

|                                | IS  | UK  | FI | CY | CZ | PL  | HU | BE nl | NL  | BE de | PT | ES | LU | FR | BE fr |
|--------------------------------|-----|-----|----|----|----|-----|----|-------|-----|-------|----|----|----|----|-------|
| □ Absentéisme / ❖ comportement | n/a | ■ ❖ |    |    | □  | □ ❖ |    |       | ■ ❖ |       | □  |    |    |    | □     |
| Appréciation globale           | n/a | ●   |    |    | ○  |     |    | ○     | ●   | ○     | ○  | ○  | ○  | ○  | ○     |
| Résultats dans les matières    | n/a | ◆   | ◆  |    |    | ◆   | ◆  |       | ◆   |       | ◆  |    |    |    |       |
| Possibilités de rattrapage     | n/a |     | △  |    | △  | △   |    |       |     |       |    |    |    |    |       |

■ Pays «peu redoubleurs» ■ Pays «redoubleurs» ■ Défini au niveau central ■ Autonomie locale ou de l'établissement

### CRITÈRES DE REDOUBLEMENT

La plupart des pays combinent plusieurs types de critères. Le critère de passage de classe le plus commun et le plus important est celui des progrès scolaires de l'élève. Un groupe de pays réalisent une appréciation générale des progrès scolaires de l'élève à la fin de l'année scolaire. Les notes données à l'élève dans ce cas ne sont pas décisives pour le passage de classe ou le redoublement et d'autres éléments sont pris en compte dans la décision finale de passage de classe de l'élève. Un autre groupe de pays privilégient les résultats dans les matières. A ces deux principaux critères peuvent s'en ajouter d'autres qui comprennent le comportement de l'élève, son assiduité ou son absentéisme.

**RÉSULTATS DANS LES MATIÈRES.** Dans les pays (dont FI, HU et PL) où les progrès académiques de l'élève au cours de l'année scolaire se traduisent par une classification basée sur une échelle, un niveau minimum doit être atteint par l'élève, soit

pour l'ensemble des matières, soit pour les matières obligatoires.

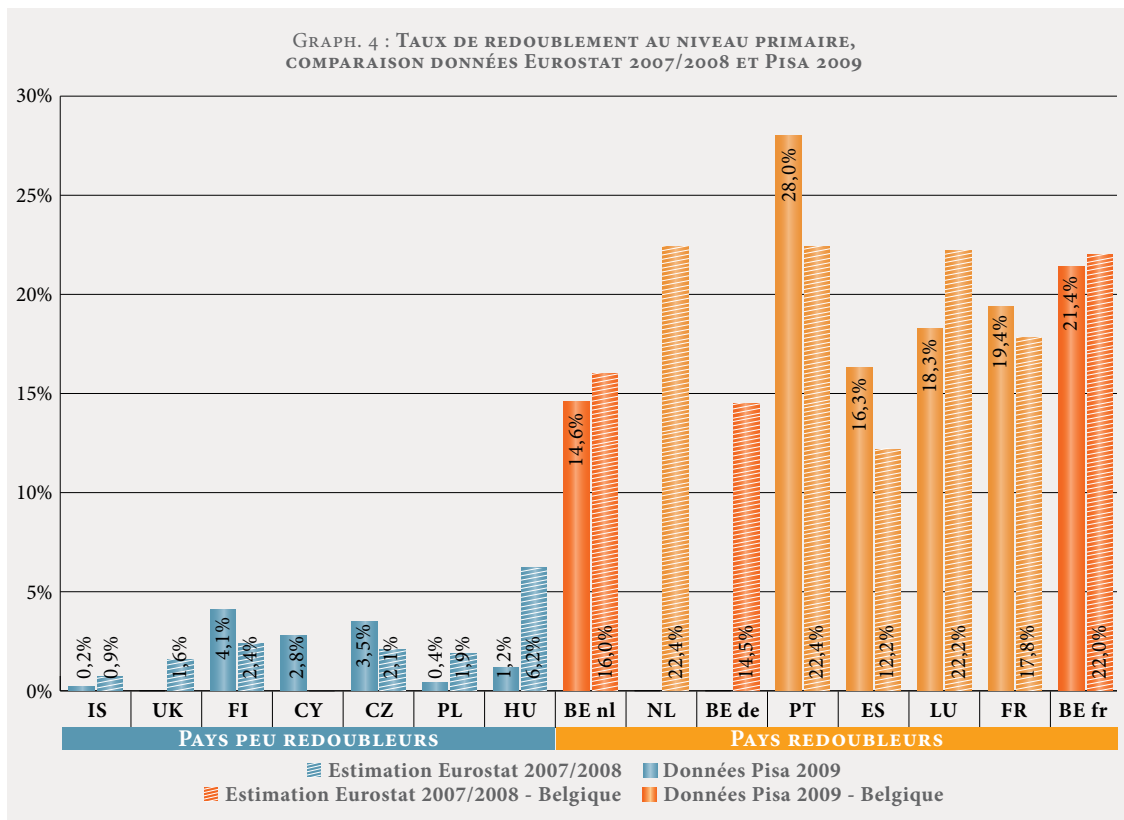
**RATTRAPAGE.** Dans quelques pays privilégiant les résultats dans les matières (CZ, FI, HU, PL), la réglementation prévoit la possibilité de rattrapage pour l'élève en situation de redoublement. Des devoirs supplémentaires peuvent être donnés à la fin de l'année aux élèves en risque de redoublement, ou un système d'examens de rattrapage peut être instauré (HU, PL notamment).

**L'APPRÉCIATION GLOBALE.** Dans d'autres pays (dont la Belgique et CZ, ES, FR, LU, NL et PT), une appréciation globale des progrès scolaires sera réalisée à la fin de l'année scolaire. Cette appréciation peut comprendre des notes mais elles ne sont pas décisives et si elles sont insuffisantes, d'autres éléments sont pris en compte dans le passage de classe ou le redoublement. En Fédération Wallonie-Bruxelles, par exemple, l'évaluation n'est pas réglementée mais laissée au libre choix des

pouvoirs organisateurs, et la pratique qui s'est installée est celle de l'appréciation globale intégrant le travail de l'année, les attitudes de l'élève telles que ses efforts, son esprit coopératif, ses capacités de pensée personnelle, d'analyse et de synthèse. En France, l'accent est mis sur les rythmes d'apprentissage ; au Luxembourg, sur un socle minimum de compétences, etc.

**ABSENTÉISME ET COMPORTEMENT.** En ce qui concerne l'absentéisme, certains pays définissent des normes plus précises, soit en termes de durée maximale d'absence (HU, PL, PT), soit en termes de motivation de l'absence. En Fédération Wallonie Bruxelles, par exemple, de même qu'en République tchèque, une absence prolongée pour maladie est considérée comme une raison suffisante pour retenir un élève un an de plus. Dans quelques rares cas (notamment en PL), le comportement peut à lui seul constituer un critère de redoublement.

GRAPH. 4 : TAUX DE REDOUBLEMENT AU NIVEAU PRIMAIRE, COMPARAISON DONNÉES EUROSTAT 2007/2008 ET PISA 2009



### TAUX DE REDOUBLEMENT

Les données Eurostat indiquent le pourcentage d'enfants encore inscrits au niveau primaire alors qu'ils ont déjà l'âge d'être inscrits au niveau secondaire inférieur, tandis que les données de l'enquête PISA 2009 reprennent le pourcentage d'élèves âgés de 15 ans qui ont répondu avoir redoublé au moins une fois durant leur parcours primaire.

Deux principaux groupes de pays se distinguent. Au sein de ces deux groupes, des profils plus spécifiques se dégagent.

**PEU DE REDOUBLEMENTS.** Dans le premier groupe (CY, CZ, IS, FI, HU, PL et UK), un (très) faible pourcentage d'élèves (4% ou moins selon l'estimation Eurostat) répètent une année scolaire durant le primaire. Pour la plupart de ces pays (CY, IS, FI,

PL et UK), le taux de retard est faible tant au niveau primaire que pré-primaire. Par contre, en Hongrie et en République tchèque, il est fréquent de retarder l'admission des enfants à l'entrée au primaire ; cependant, une fois entamé leur cursus scolaire, la grande majorité des élèves progressent tout au long du primaire sans redoubler une seule fois.

**BEAUCOUP DE REDOUBLEMENTS.** Dans l'autre groupe (ES, FR, LU, NL, PT et les Communautés française et flamande), le pourcentage de redoublements est par contre significatif (jusqu'à 28%).

Dans ce second groupe, une distinction peut être faite entre les pays où le retard a commencé au pré-primaire, et ceux où il débute au primaire. La Belgique, l'Espagne, la France, le Luxembourg et le Portugal, soit les pays obtenant les plus hauts scores de redoublement en primaire, se démarquent par le fait que très peu d'enfants sont en retard à leur entrée dans l'enseignement primaire, mais qu'un pourcentage considérable d'élèves redoublent une année au minimum lors de leur cursus primaire.

**INTÉRÊT DU REDOUBLEMENT ?** On peut, à la lecture de ces données, se demander si le maintien en pré-primaire a plutôt un effet positif ou négatif sur le parcours scolaire en primaire. Il reste toutefois difficile de répondre de manière catégorique à partir des données Eurydice, les observations variant lorsqu'on élargit l'échantillon des pays examinés. Une recherche<sup>2</sup> menée conjointement en FWB par l'ULg et l'ULB tend par contre à confirmer l'inefficacité du maintien

(2) Maintien et redoublement en début de scolarité (ULg) et Analyse des causes et des conséquences du maintien en troisième maternelle - approche collaborative (ULB), 2011.

en 3e maternelle. Elle conclut que ce maintien serait même l'antichambre de l'échec et de l'enseignement spécialisé. 25% des élèves maintenus seront en effet orientés vers le spécialisé dans les quatre ans. Et seulement un élève sur deux atteindra la 4e primaire sans encombre, alors qu'ils seront 85% à y arriver chez les «non maintenus».

**CRITÈRES ET REDOUBLEMENTS.** On remarque aussi que les «champions du redoublement» (FWB, ES, FR, LU et PT) ont plutôt recours à « l'appréciation globale », seule ou en combinaison avec d'autres critères. « Les champions du non-redoublement » (PL, HU, CZ et FI) semblent mettre davantage l'accent sur les résultats dans les matières (notes), à l'exception de Chypre qui a recours à l'appréciation globale. La question se pose dès lors de savoir si le recours à une appréciation globale plutôt qu'à des notes basées sur les matières ne freine pas la progression de l'élève, sans à nouveau que ce constat ne se vérifie dans l'ensemble des observations. Par ailleurs, des pos-

sibilités de rattrapage sont généralement prévues dans les pays qui font peu appel au redoublement.

## En secondaire inférieur

### TRANSITION

Sauf pour l'Islande (parmi les pays que nous avons choisi de comparer), qui a un cursus unique intégrant toute la scolarité obligatoire, la dernière année de primaire, préparant la transition vers le secondaire, constitue un cas particulier. Cette transition peut s'accompagner de conditions, telles que le fait d'avoir terminé le niveau primaire avec succès, d'avoir obtenu un certificat de scolarité primaire, ou une orientation scolaire par les autorités de l'établissement d'enseignement.

**CERTIFICATION.** Dans certains pays, un certificat de fin de scolarité primaire est exigé pour

l'admission au sein d'un établissement d'enseignement secondaire. Parmi ceux-ci, le cas des Communautés française et germanophone de Belgique est toutefois particulier, étant donné que la non-obtention du CEB (certificat d'études de base) ne conduit pas forcément à un redoublement. L'élève qui ne redouble pas, pourra, dans un premier cas, intégrer la première année secondaire 'commune' à certaines conditions cumulatives (dont celle d'obtenir le CEB au plus tard à l'issue du premier degré). Dans l'autre cas, il intégrera la première année secondaire 'différenciée', avec également la possibilité de représenter l'épreuve du CEB et ensuite, titulaire de ce certificat, il pourra réintégrer le parcours commun de l'enseignement secondaire. S'il échoue, il ne pourra poursuivre, à l'issue du premier degré, son parcours scolaire que dans la filière professionnelle.

**ORIENTATION EN SECONDAIRE.** Dans d'autres pays, la fin de l'enseignement primaire est suivie

GRAPH. 5 : CRITÈRES DE REDOUBLEMENT AU NIVEAU SECONDAIRE INFÉRIEUR (2009/2010).

|  | PAYS PEU REDOUBLEURS |     |    |    |    |     |    | PAYS REDOUBLEURS |     |       |     |    |    |    |       |   |
|--|----------------------|-----|----|----|----|-----|----|------------------|-----|-------|-----|----|----|----|-------|---|
|  | IS                   | UK  | FI | CY | CZ | PL  | HU | BE nl            | NL  | BE de | PT  | ES | LU | FR | BE fr |   |
| □ Absentéisme / situation familiale / ✦ comportement | n/a                  | ■ ✦ |    | ■  | ■  | ■ ✦ | ■  | ■ ✦              | ■ ✦ | ■ ✦   | ■ ✦ | ■  |    | ■  |       | ■ |
| Appréciation globale                                 | n/a                  | ●   | ●  |    |    |     |    | ●                | ●   | ●     |     |    |    | ●  | ●     |   |
| Résultats dans les matières (notes)                  | n/a                  | ◆   |    | ◆  | ◆  | ◆   | ◆  |                  | ◆   |       | ◆   | ◆  | ◆  |    |       |   |

■ Pays «peu redoubleurs» ■ Pays «redoubleurs» ■ Défini au niveau central ■ Autonomie locale ou de l'établissement



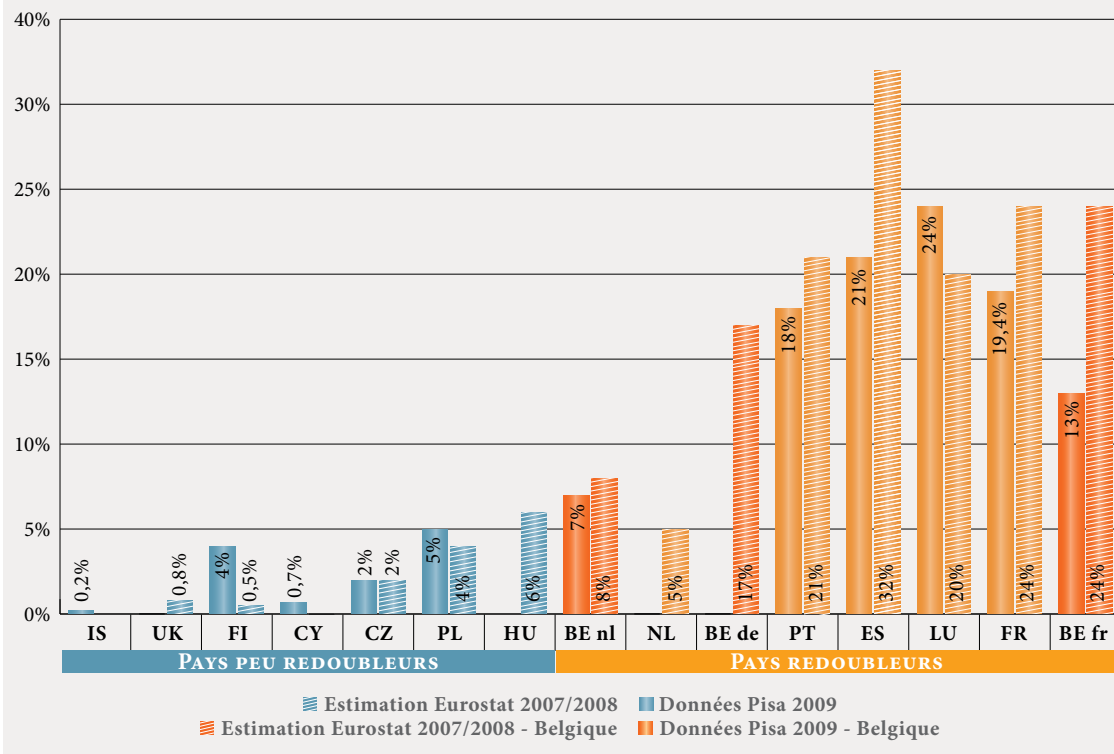
d'une formation générale hiérarchisée au niveau secondaire inférieur. La décision d'orientation vers un des niveaux académiques se fait sur la base des résultats obtenus par l'élève au primaire. Le redoublement en dernière année primaire peut dans ce cas être envisagé comme un moyen stratégique d'obtenir de meilleurs résultats et d'accéder à la filière ou l'école souhaitée en secondaire. C'est notamment le cas au Luxembourg.

### CRITÈRES DE REDOUBLEMENT

A l'exception des Pays-Bas, dans tous les pays où le redoublement peut être utilisé en tant que moyen de remédiation aux difficultés scolaires, la législation en vigueur définit les critères selon lesquels un élève peut être maintenu dans l'année inférieure. Le principe d'autonomie locale ou de l'établissement prévaut par contre aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Tout comme au niveau primaire, le progrès scolaire est tantôt défini soit essentiellement en fonction des notes chiffrées obtenues, soit en fonction d'une appréciation globale de l'élève incluant tant ses résultats, ses compétences que le niveau de performance atteint durant l'année. Par rapport aux critères utilisés dans le primaire, on observe toutefois davantage de pays qui recourent aux critères des résultats dans les matières à l'exception notable de la Finlande qui a opté en primaire pour le résultat dans les matières en primaire et pour l'appréciation globale en secondaire.

GRAPH. 6 : REDOUBLEMENT AU NIVEAU SECONDAIRE INFÉRIEUR, DONNÉES EUROSTAT 2007/2008 CROISÉES AVEC DONNÉES - (PISA 2009)<sup>3</sup>



**LES RÉSULTATS CHIFFRÉS.** Les notes peuvent être la synthèse de multiples aspects tels que les résultats obtenus aux contrôles de connaissance, la motivation, le comportement ou les compétences acquises, etc., et elles peuvent être combinées afin de former une note finale, une moyenne dans chaque matière ou encore une moyenne générale pour toutes les matières. Certaines matières peuvent prévaloir sur d'autres.

**APPRÉCIATION GLOBALE.** Parmi les quelques pays privilégiant une appréciation globale, on retrouve notamment la Belgique, la France et la Finlande. En Belgique, la décision de promotion, d'ajournement ou de redoublement est basée sur le travail de l'élève durant toute l'année scolaire. En Communauté germanophone, les résultats de deux examens sont également pris en compte. En Communautés française et flamande, des examens peuvent également être organisés. Toutefois, les écoles ont l'autonomie de choisir leurs méthodes d'évaluation et procédures de progression. La FWB a ajouté depuis peu des épreuves externes de français et de

(3) Les données Eurostat concernent le Royaume-Uni moins l'Écosse. Les données PISA concernent uniquement l'Angleterre (Pays de Galle = 1 ; Écosse = 0,5 ; Irlande du Nord = 0,7)



GRAPH.7<sup>8</sup> : LIMITATIONS DU REDOUBLEMENT AU NIVEAU SECONDAIRE INFÉRIEUR, 2009/2010

|                                    | PAYS PEU REDOUBLEURS |     |    |    |    |    |    | PAYS REDOUBLEURS |    |       |    |    |    |    |       |
|------------------------------------|----------------------|-----|----|----|----|----|----|------------------|----|-------|----|----|----|----|-------|
|                                    | IS                   | UK  | FI | CY | CZ | PL | HU | BE nl            | NL | BE de | PT | ES | LU | FR | BE fr |
| Possibilités de rattrapage         | n/a                  | n/a | ◆  | ◆  | ◆  | ◆  | ◆  | ◆                | ◆  |       | ◆  |    | ◆  | ◆  | ◆     |
| Promotion conditionnelle           | n/a                  | n/a |    |    |    | ○  |    |                  |    |       |    | ○  |    |    |       |
| Nombre limité de redoublements     | n/a                  | n/a |    | □  | □  |    |    |                  |    | □     |    | □  | □  | □  | □     |
| Orientation vers d'autres filières | n/a                  | n/a |    |    |    |    |    | △                | △  | △     | △  | △  |    |    | △     |

■ Pays «peu redoubleurs» ■ Pays «redoubleurs» ■ Défini au niveau central ■ Autonomie locale ou de l'établissement

mathématique en fin de 1<sup>er</sup> cycle et l'étendra progressivement à d'autres matières. La France a établi des critères de redoublement similaires.

**COMPORTEMENT, ABSENTÉISME.** En ce qui concerne l'absentéisme, certains pays (dont CY, HU, PL et PT, FWB) le considèrent comme un critère de redoublement en soi et fixent dès lors un nombre d'absences maximum. Enfin, comme en Communautés française et flamande, le comportement de l'élève peut également jouer un rôle sur sa promotion dans la classe suivante.

### LE REDOUBLEMENT

Les «champions du non redoublement en primaire» (CY, CZ, IS, FI, HU, PL, UK) restent tous en bonne place dans le palmarès des pays qui affichent un taux de redoublement quasi nul ou très faible au secondaire inférieur, et ce malgré des réglementations différentes entre ces pays.

Dans certains pays où le taux de redoublement au niveau primaire est assez élevé, le taux de redoublement semble diminuer au niveau secondaire inférieur. C'est le cas en Communauté flamande et aux Pays-Bas par exemple. Cette tendance peut s'expliquer en partie par le fait de privilégier l'orientation vers d'autres filières et sections plutôt que d'exiger le redoublement.

Mais en général, les pays où le taux de redoublement au niveau primaire est élevé maintiennent ou augmentent leur taux de redoublement en secondaire inférieur : c'est le cas des Communautés française et germanophone, de ES, FR, LU et PT.

Notons qu'en Espagne, le taux de redoublement s'accroît fortement au secondaire. C'est d'autant plus surprenant qu'il s'agit d'un pays qui met en place le plus de limitations réglementaires au redoublement et le plus de possibilités de rattrapage (cf. infra).

L'estimation de l'accumulation du taux de retard basée sur les données Eurostat doit être interprétée avec prudence, en particulier pour les quelques pays où le passage du niveau secondaire inférieur au secondaire supérieur correspond à la fin de l'enseignement obligatoire. Dans certains cas, le phénomène d'abandon scolaire peut expliquer en partie la forte diminution apparente du taux de retard scolaire en fin de secondaire inférieur. C'est pourquoi les deux sources de données combinées permettent de mieux mettre en évidence les types d'évolution du redoublement au niveau secondaire inférieur.

### POUR ÉVITER LES REDOUBLEMENTS

Dans les pays où le redoublement est possible, plusieurs mesures sont mises en place afin de le limiter et/ou de l'éviter. Cela passe en premier lieu par un soutien éducatif supplémentaire durant l'année scolaire.

Lorsque cela ne suffit pas, d'autres mesures sont prévues parmi lesquelles les examens de rattrapage, le passage conditionnel de l'élève à l'année suivante, l'impossibilité de redoubler certaines années du parcours ou la limitation du nombre de redoublements possibles durant le secondaire.

**LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE** (dont des devoirs complémentaires) sont de loin la première mesure mise en place pour limiter le redoublement, avec quelques exceptions dont la France et la Communauté germanophone. Notons qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté flamande, de même qu'en Finlande et aux Pays-Bas, les possibilités de rattrapage ne sont pas définies au niveau central : le principe d'autonomie locale ou de l'établissement y prévaut.

Une promotion conditionnelle est envisageable dans une minorité de pays examinés. Citons notamment l'Espagne, où les élèves n'ayant pas reçu plus de deux notes négatives progressent dans l'année suivante, mais doivent s'inscrire à un programme de rattrapage.

**LIMITATIONS DU REDOUBLEMENT.** A cette première soupape de sécurité s'en ajoute parfois une seconde, qui prend souvent la forme d'un nombre limité de redoublements (BE fr, BE de, CY, CZ, ES, FR et LU). En Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté germanophone, un élève ne peut passer plus de trois années dans le premier degré d'une durée de deux ans. En République tchèque et en Espagne, le nombre de redoublement est limité à deux pour l'ensemble de l'enseignement obligatoire. Notons qu'en France, le nombre limité

### INTERVENANTS DANS LA DÉCISION DE REDOUBLEMENT

**L'ÉCOLE.** Partout, les parents ou tuteurs légaux sont régulièrement informés des progrès de leurs enfants. Mais la responsabilité de la décision de redoublement incombe en premier lieu aux enseignants, éventuellement en concertation avec la direction mais aussi (particulièrement pour le secondaire inférieur) avec des assistants sociaux, éducateurs, psychologues, conseillers d'orientations,... En Belgique, toutes Communautés confondues, ce rôle est confié au conseil de classe. L'école peut aussi s'appuyer sur un avis supplémentaire émis par un acteur interne ou externe à l'établissement.

**INTERVENTION DES PARENTS.** Dans deux tiers des pays, les parents peuvent intervenir lorsque la question d'un redoublement de leur enfant se pose (consultation, possibilité de faire appel ou, plus rarement, consentement). En Communauté française, au primaire, les parents peuvent refuser la décision de l'équipe éducative, dans un sens comme dans l'autre. On remarque toutefois qu'en pratique, les décisions des équipes éducatives sont généralement suivies par les parents. En Communauté flamande, les parents sont informés mais ne peuvent pas refuser la décision. Ils peuvent par contre, dans l'autre sens, demander à ce que leur enfant redouble une année s'ils jugent cette mesure nécessaire pour améliorer ses performances scolaires. C'est également le cas en France et en Hongrie.

**RÔLE ACTIFS DES PARENTS.** Rares sont les pays qui accordent un rôle plus actif aux parents. Citons néanmoins le Royaume-Uni, où la décision finale (et extrêmement rare) de redoublement n'est généralement prise qu'avec l'accord des parents, après une discussion approfondie sur les éventuelles conséquences pour l'enfant.

de redoublements est la seule mesure de limitation au redoublement prévue, en dehors du soutien éducatif durant l'année scolaire.

**ORIENTATIONS LIMITATIVES.** Pour limiter les redoublements, certains pays optent pour des politiques d'orientation vers d'autres filières plus tôt que de faire redoubler. Ceci concerne notamment l'Allemagne et les trois Communautés belges.

Prenons l'exemple de la FWB, un élève qui n'obtient pas son certificat d'étude du premier degré dans les délais autorisés (maximum deux ans de retard) est obligé d'aller dans la filière professionnelle (auquel il peut par ailleurs accéder, certifié du 1<sup>er</sup> degré ou non, dès l'âge de 15 ans). Dès le deuxième degré, un élève peut recevoir une attestation d'orientation B qui valide la réussite de son année scolaire mais moyennant certaines restric-

tions de filières, formes ou encore matières.

La plupart des pays admettent un ou deux types de limitation au redoublement. Notons toutefois que l'Espagne combine les 4 principales mesures (rattrapage, nombre limité de redoublements, orientation vers d'autres filières et promotion conditionnelle) et occupe pourtant le haut du classement des pays redoublant le plus.

#### **MESURES PRISES SUITE À UN REDOUBLEMENT.**

Dans quelques pays où le redoublement est pratiqué en tant que remédiation aux difficultés scolaires, la législation prévoit les mesures à prendre durant l'année redoublée. Citons des mesures telles qu'un programme individuel spécifique (Espagne), une grille d'horaires adaptée pour suivre des mesures de remédiation (Luxembourg), syllabus/curriculum adaptés (Portugal) et cours de soutien.

### **Culture du redoublement ?**

Comme on vient de le voir, aucune tendance ne semble se dégager qui permettrait d'établir des corrélations directes entre systèmes d'évaluation et taux de redoublement. Les écarts entre ces taux seraient a priori plutôt liés à des différences de pratiques qu'à des différences de règlements.

#### **CORRÉLATION ENTRE SYSTÈMES, RETARD ET PERFORMANCES PISA**

L'analyse comparative effectuée par le réseau Eurydice montre qu'il n'y a pas de corrélation directe

entre les dispositions réglementaires portant sur le redoublement, les pratiques et les taux de redoublement effectifs. Et elle ne tranche pas non plus sur la question de l'efficacité ou non du redoublement. Les résultats des évaluations PISA<sup>4</sup> peuvent-ils apporter des enseignements complémentaires ?

#### **PERFORMANCE ET PROGRESSION AUTOMATIQUE.**

De manière générale, selon les analyses PISA, les pays qui privilégient la progression automatique ou affichent un taux de redoublement faible sont également ceux où les élèves sont les plus performants. Sur l'échelle combinée de compréhension de l'écrit, la Finlande se classe 3<sup>e</sup> et premier pays européen et la Communauté flamande (taux de redoublement 'moyen') est 6<sup>e</sup>. L'Islande, par contre, se classe après les Pays-Bas, 11<sup>e</sup> du classement, qui pratique largement le redoublement. Par contre, la Fédération Wallonie Bruxelles est 24<sup>e</sup>, en deçà de la moyenne PISA.

#### **RETARD ET CONTRE PERFORMANCE.**

Autre enseignement : les performances des élèves en retard sont très nettement inférieures à celles des élèves à l'heure. Nous retrouvons un écart de même ampleur en Espagne et en FWB, où le retard scolaire est, comme en France, la principale cause des variations de performances entre élèves.

#### **SOCIO-ÉCONOMIE ET PERFORMANCE.**

Enfin, la relation entre le milieu socio-économique des élèves et leur performance est également plus marquée dans les pays affichant de forts taux de redoublement, indépendamment du niveau de richesse nationale. Autrement dit les pays qui

pratiquent le plus le redoublement sont aussi ceux où la différence de niveau scolaire entre les élèves est la plus corrélée à leur niveau social. Il est à cet égard inquiétant de constater que le fossé entre élèves favorisés et défavorisés en FWB est le plus élevé de tous les pays de l'OCDE. L'écart entre les 25 % des élèves les plus nantis et les 25 % des plus défavorisés est en effet de 136 points, ce qui correspond à plus de 4 années de scolarité. Au-delà de la question de l'efficacité du redoublement, il faut donc se demander s'il ne contribue pas à rendre notre école plus inégalitaire encore.

#### **AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS.**

Toujours selon Pisa, de manière générale, les établissements qui font face à la diversité des niveaux de compétences de leurs élèves autrement que via le redoublement ou le transfert vers un autre établissement sont, selon les déclarations de leurs chefs d'établissement, davantage responsables de la définition des politiques d'évaluation, du choix des cours et de leur contenu. L'autonomie des établissements aurait-il un impact positif sur la progression des élèves ?

Les Chiffres clés de l'éducation 2012 du réseau Eurydice indiquent que l'autonomie scolaire a généralement augmenté au cours de la dernière décennie. Les données PISA confortent l'idée que la question de l'autonomie scolaire mérite plus d'attention. C'est certainement vrai en Belgique, qui se situe en haut du classement en matière de transferts et de redoublement. Notons toutefois que la Finlande présente un degré d'autonomie des établissements identique à la Belgique, tout en obtenant d'excellents scores en termes de performances PISA et en termes de taux de redoublement.

(4) Voir «Pisa à la loupe : Redoublement et transfert des élèves : Quel impact pour les systèmes d'éducation ?», OCDE, juillet 2011. A consulter sur : <http://www.oecd.org/pisa/pisainfo-cus/48391795.pdf>

**UNE CULTURE DU REDOUBLEMENT EN FWB ?**

En conclusion, en matière de réglementations concernant le passage de classe, deux grands cas de figure sont observés : une position minoritaire, rencontrée dans un nombre très réduit de pays, préconise la promotion automatique. Dans tous les autres pays, le redoublement est autorisé mais il est généralement encadré et limité.

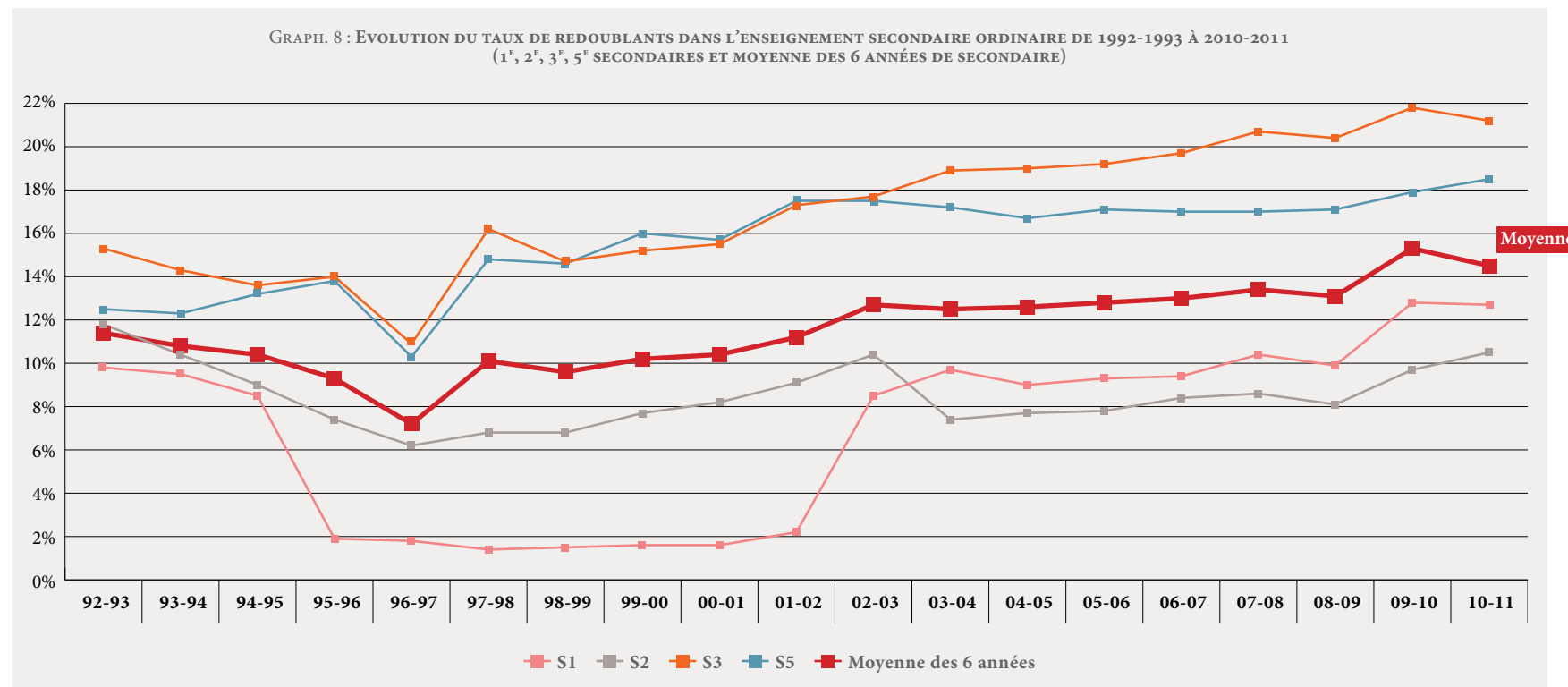
Les différences de taux de redoublement obser-

vées entre les pays ne peuvent toutefois s'expliquer de façon linéaire par les différentes réglementations en vigueur. La pratique élevée du redoublement semble plutôt liée à une culture, partagée par la majorité du corps enseignant et les parents, qui le considèrent comme bénéfique, ou du moins comme un mal nécessaire.

Par conséquent, l'adaptation des réglementations en matière de redoublement aurait vraisemblablement peu d'effet sur sa pratique. Le défi ma-

jeur résiderait davantage dans la remise en question de certaines convictions et pratiques qu'en des changements de réglementations.

Cette «culture du redoublement» semble être particulièrement forte en Belgique, notamment en FWB, mais aussi en Espagne, en France, au Luxembourg et au Portugal. Les indicateurs de l'Enseignement 2012 (graph. 8) semblent même indiquer une évolution défavorable du taux moyen de redoublement dans l'enseignement secondaire ordinaire.



**PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE.** En ce qui concerne l'enseignement fondamental, rappelons que le Décret de mars 1995 relatif à la promotion d'une école de la réussite était axé autour de trois principes fondamentaux, à savoir la continuité des apprentissages, la pédagogie différenciée et l'évaluation formative. Une organisation en cycles devait permettre à l'élève de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement. Ces grands principes ont été approfondis et réaffirmés par le décret 'Missions' de l'enseignement obligatoire de 1997. Dans les chiffres, on observe effectivement une chute du taux de redoublement à partir des années 95-96. Mais cette mesure n'a eu qu'un impact limité dans le temps puisque le taux de redoublement en 1<sup>e</sup> remonte ensuite régulièrement depuis les années 02-03 (voir aussi le Faits&Gestes 28 : L'Enseignement sous le regard des chiffres).

Parce que le redoublement est le symptôme le plus perceptible de l'échec scolaire, la tentation est grande de s'y attaquer. Il faut pourtant prendre garde à ne pas se tromper de cible. Lutter contre le redoublement n'équivaut pas à lutter contre l'échec scolaire, qui est par ailleurs un échec collectif avant d'être un échec individuel.

Si la suppression du redoublement ne s'accompagne pas d'un réel investissement afin de développer des pratiques de pédagogies différenciées, les écarts ne diminueront pas. Or on sait qu'en période de crise, le financement de l'éducation constitue un défi majeur. La FWB a-t-elle les moyens de se lancer dans une politique plus ambitieuse ? Lorsqu'on sait que le redoublement re-

présente 10 % au moins des dépenses annuelles nationales au titre de l'enseignement primaire et secondaire, on peut en tout cas se demander si cet argent ne pourrait pas être réinvesti dans d'autres mesures. Parmi ces mesures, citons notamment :

**LES PLANS INDIVIDUALISÉS D'ACCOMPAGNEMENT (PIA)<sup>5</sup>.** Obligatoire pour chaque élève dans l'enseignement spécialisé depuis 2004, le plan individuel d'apprentissage (PIA) est également devenu obligatoire dès 2007<sup>6</sup> pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré secondaire ordinaire que l'on pense orienter vers une année complémentaire. Il consacre la notion d'accompagnement individualisé et pluridisciplinaire.

**LE PROJET PILOTE DÉCOLÂGE<sup>7</sup>,** mis en œuvre cette année dans 120 écoles primaires de la FWB, consiste en une démarche collective et collaborative de lutte contre le maintien et le redoublement en maternelle et 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> primaire. Le projet consiste principalement à proposer des ressources aux équipes éducatives (enseignants,

chefs d'établissements et centres PMS) et aux acteurs intermédiaires de l'enseignement (inspecteurs, conseillers pédagogiques, formateurs) afin de construire des alternatives pédagogiques au redoublement.

**INVESTIR DANS LA PROFESSION D'ENSEIGNANT<sup>8</sup>.** Lutter contre l'échec et le redoublement, concerne également, bien évidemment, le corps enseignant. Par delà les mesures à envisager pour rendre la profession d'enseignant plus attractive, la FWB s'attache à la refonte de la formation initiale des maîtres et enseignants. Dans ses Chiffres clés de l'éducation 2012<sup>9</sup>, le réseau Eurydice indique qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, le pourcentage d'élèves de 15 ans fréquentant des écoles affectées par un manque d'enseignants qualifiés dans les matières principales atteint 46% en ce qui concerne les mathématiques, 38% en sciences et 24% en français.

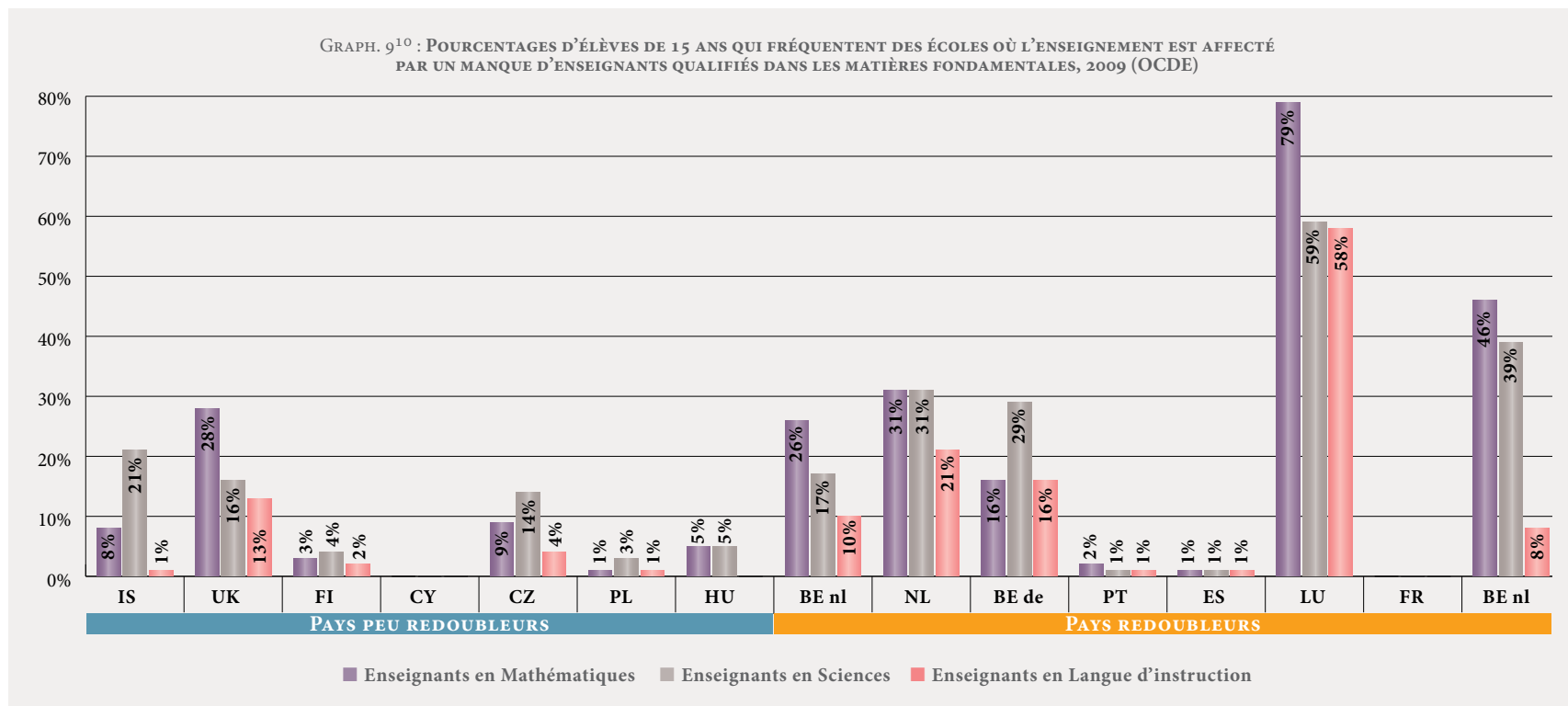
Les solutions passeront donc par une large réflexion sur les systèmes mis en place, sur les valeurs à promouvoir à travers l'enseignement, sur

**EUROSTAT** a pour principale source d'information le questionnaire commun Unesco/OCDE/Eurostat (UOE). Ces trois organisations internationales ont fixé une série de normes permettant de comparer plus précisément les systèmes éducatifs.

**ETUDE PISA** (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est une enquête menée tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 34 pays membres de l'OCDE et dans de nombreux pays partenaires. Elle évalue l'acquisition de savoirs et savoir-faire essentiels à la vie quotidienne au terme de la scolarité obligatoire. Les tests portent sur la lecture, la culture mathématique et la culture scientifique. Les collectes de données ont débuté en 2000. L'étude Eurydice s'appuie sur les données de 2009, celles de 2012 n'étant pas encore publiées.

- (5) [www.enseignement.be/hosting/circulaires/document\\_view.php?do\\_id=4243](http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/document_view.php?do_id=4243)
- (6) Décret organisant la différenciation structurelle au sein du 1<sup>er</sup> degré afin d'amener l'ensemble des élèves à la maîtrise des socles de compétences.
- (7) [www.enseignement.be/index.php?page=26594](http://www.enseignement.be/index.php?page=26594)
- (8) [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key\\_data\\_series/134FR.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/134FR.pdf)
- (9) Chiffres clés de l'éducation 2012 - Principaux développements des systèmes éducatifs européens au cours de la dernière décennie.

GRAPH. 9<sup>10</sup> : POURCENTAGES D'ÉLÈVES DE 15 ANS QUI FRÉQUENTENT DES ÉCOLES OÙ L'ENSEIGNEMENT EST AFFECTÉ PAR UN MANQUE D'ENSEIGNANTS QUALIFIÉS DANS LES MATIÈRES FONDAMENTALES, 2009 (OCDE)



cette «culture du redoublement» mais aussi plus généralement sur notre philosophie de l'enseignement.

Précisons enfin que, si les taux de redoublement restent trop élevés en Belgique et particulièrement en FWB, la part des adultes qui terminent au minimum l'enseignement secondaire supérieur est en constante augmentation. En 2010, en Belgique, 63 % des adultes de 20 ans et plus sont détenteurs au minimum d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, soit quasiment le double du taux de 33% atteint en 1986. ■

|       |                    |    |               |
|-------|--------------------|----|---------------|
| BE de | BE germanophone    | HU | Hongrie       |
| BE fr | BE francophone     | IS | Islande       |
| BE nl | BE néerlandophone  | LU | GD Luxembourg |
| CY    | Chypre             | NL | Pays-Bas      |
| CZ    | République tchèque | PL | Pologne       |
| ES    | Espagne            | PT | Portugal      |
| FI    | Finlande           | UK | Royaume Uni   |
| FR    | France             |    |               |

(10) France : le pays a participé à PISA 2009 mais n'a pas distribué les questionnaires aux écoles. Luxembourg : les données peuvent s'avérer peu fiables en raison du faible nombre d'écoles participantes.

Périodique trimestriel

ISSN : 1376 – 697X

PUBLICATION

Service de la Recherche du Secrétariat général

Fédération Wallonie-Bruxelles

44, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles

RÉDACTION

Directeur de la publication : Jean-Claude TORFS

Rédactrice en chef : Christine HOUDART

Rédactrice : Nadine BRAUNS

ABONNEMENTS ET COMMANDES

Service de la Recherche

Tél. : +32 2 413 36 42

Fax : +32 2 413 35 63

Courriel : [faits.gestes@cfwb.be](mailto:faits.gestes@cfwb.be)

Tél. vert gratuit : 0800 20 000 – [telvert@cfwb.be](mailto:telvert@cfwb.be)

SITE INTERNET ET ABONNEMENT ÉLECTRONIQUE

[www.faitsetgestes.cfwb.be](http://www.faitsetgestes.cfwb.be)

Membre de l'ARSC (Association des revues scientifiques et culturelles)

Tirage : 6.000 ex.

Graphisme : Anthracyt.be

Imprimerie : Bietlot

Éditeur responsable : Frédéric Delcor, Secrétaire général

## MÉTHODOLOGIE

*Le redoublement dans l'enseignement obligatoire* en Europe est une étude Eurydice qui se centre sur une analyse comparative pour l'année scolaire 2009/2010 des réglementations en vigueur en matière de redoublement scolaire et des taux de redoublement en primaire et secondaire inférieur général (soit l'enseignement obligatoire pour la plupart des pays). Cette analyse des réglementations est complétée par des données statistiques qui proviennent de :

- la base de données statistiques d'Eurostat (Office statistique de l'Union européenne) pour 2007/2008.
- l'étude PISA 2009 (voir p. 15 encadrés Eurostat et Pisa). Merci à Arianne Baye de l'ULg qui a recalculé pour F&G les données belges de chaque communauté.
- Eurydice est le réseau d'information sur les différents systèmes éducatifs européens qui regroupe 40 unités nationales (pays ou régions) basées dans 36 pays. En font partie les 27 États membres, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro, la Serbie, la Turquie, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

## RÉFÉRENCES

- *Le Redoublement dans l'enseignement obligatoire en Europe : réglementations et statistiques*. Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture, Eurydice, Commission Européenne. Bruxelles, 2011.
- *Chiffres clés de l'éducation 2012* : Principaux développements des systèmes éducatifs européens au cours de la dernière décennie. Eurydice. 2012.
- *Structures des systèmes éducatifs européens 2011/2012* : diagrammes. Eurydice. 2011.
- *Les Clés de la réussite des établissements d'enseignement, Ressources, politiques et pratiques*. Résultats du PISA 2009, volume IV.
- *Redoublement et transfert des élèves : Quel impact pour les systèmes d'éducation. Pisa à la loupe 6*. OCDE. 2011.
- *Indicateurs de l'enseignement 2012*. FWB, Enseignement et recherche scientifique. 2012.

## LIENS UTILES

- Eurydice : [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index\\_fr.php](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index_fr.php)
- Eurostat (Education) : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/education/introduction>
- OCDE – Pisa : [www.oecd.org/pisa](http://www.oecd.org/pisa)
- L'enseignement en Fédération Wallonie Bruxelles : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)